



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B2.1

**N° de demande :** 2007-2175  
**Catégorie :** Nouvelle chimie ou modification de la chimie d'une PC ou d'un CF – Garantie  
**Produit :** B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit pour la lutte biologique contre les moustiques  
**Numéro d'homologation :** 28888  
**Matière active (m.a.) :** *Bacillus thuringiensis israelensis* sérotype H-14  
**N° de document de l'ARLA :** 1542195

### Contexte

Les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit pour la lutte biologique contre les moustiques (Summit B.t.i. BRIQUETS and Mosquito Dunks, Biological Mosquito Control) sont une nouvelle préparation commerciale (PC) formulée à partir de la poudre primaire Aquabac (Aquabac Primary Powder), une matière active de qualité technique (MAQT) homologuée (n° d'homologation : 26861). Ces produits consistent en des « anneaux » solides conçus pour être utilisés dans les eaux stagnantes ne s'étendant pas à l'extérieur de la propriété de l'utilisateur, et ne pouvant s'écouler hors des limites de cette propriété, qui subsistent pendant plus d'une semaine et qui ne peuvent être asséchées (p. ex. dépressions inondées, étangs), et dans les récipients d'eau (p. ex. bains d'oiseaux, jardinières, vieux pneus, citernes pluviales et pièces d'eau décoratives) que l'on ne peut vider, assécher ou purger au moins une fois par semaine, ou dont on ne peut changer l'eau à une telle fréquence. Il est proposé d'utiliser ce produit comme PC à usage domestique.

### But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle PC à usage domestique pour éliminer les larves de moustique.

## **Évaluation de la caractérisation**

Les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit pour la lutte biologique contre les moustiques sont des « anneaux » solides de 13 grammes. La matière active, *Bacillus thuringiensis* subsp. *israelensis* sérotype H-14, est présente à une concentration de 10,31 % en poids. L'activité garantie du produit est de 722 unités toxiques internationales d'*Aedes aegypti* (UTI AA) par milligramme. En l'absence d'une étude adéquate sur la stabilité à l'entreposage, la durée de conservation du produit a été fixée à un an. Les exigences relatives à la base de données sur l'analyse et la caractérisation des produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit sont satisfaites.

## **Évaluation sanitaire**

Des études de toxicité menées sur une substance identique à la poudre primaire Aquabac (seul le nom de marque était différent) ont été présentées à l'appui de l'homologation de la poudre primaire Aquabac. Les données de ces études ont révélé que la MAQT, soit la poudre primaire Aquabac, était faiblement toxique et ne provoquait pas d'irritation cutanée. Des données sur la toxicité cutanée et l'irritation cutanée ne sont pas nécessaires dans le cas de la PC en question (B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit), car la base de données correspondante en ce qui concerne la MAQT est complète et les produits de formulation de la PC figurent tous sur la liste 4A de l'EPA, ce qui signifie qu'ils ne sont pas préoccupants sur le plan de la toxicité. Par ailleurs, le profil d'emploi proposé concorde avec celui d'une PC déjà homologuée qui contient également de la poudre primaire Aquabac. La base de données sur la sécurité et la santé humaine est complète pour ce qui concerne les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit.

## **Évaluation environnementale**

Une telle évaluation de la PC proposée n'est pas requise car le profil d'emploi proposé concorde avec celui d'une PC déjà homologuée (larvicide biologique en granulés Aquabac 200G; Aquabac 200G Biological Larvicide Granules), sauf en ce qui concerne les doses d'application. Malgré le fait que les doses d'application proposées soient plus élevées que celles de la préparation déjà homologuée, si l'on tient compte du fait que le délai d'attente entre les applications serait plus long, les doses d'application des produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit concordent avec le profil d'emploi de la préparation actuellement homologuée, sauf dans le cas de plans d'eau de moins de 1,37 m<sup>2</sup> de superficie. Toutefois, de tels plans d'eau ne sont pas considérés comme étant potentiellement écologiquement vulnérables, car ils sont pour la plupart artificiels (bains d'oiseaux, pièces d'eau décoratives, gouttières, etc.). Par conséquent, l'utilisation proposée ne présente pas de risque significatif pour les milieux aquatiques, comme on a pu le déterminer en examinant la base de données sur la matière active. La base de données relative à l'environnement est complète pour les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit.

## Évaluation de la valeur

Quatre études d'efficacité ont révélé que les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit peuvent éliminer les larves de moustiques dans les eaux stagnantes pendant une période pouvant atteindre 30 jours. L'évaluation de ces études d'efficacité ainsi que l'analyse du profil d'emploi d'autres produits homologués dont la matière active est de la même souche appuient l'allégation selon laquelle le produit peut éliminer les larves de moustique dans les eaux stagnantes situées à l'extérieur (traitements préinondation exclus) pendant une période pouvant atteindre 30 jours aux doses d'application suivantes : un quart d'anneau pour une surface de 0,1 à 3,0 m<sup>2</sup>, un demi-anneau pour une surface de 3,0 à 6,0 m<sup>2</sup> et un anneau complet pour une surface de 6,0 m<sup>2</sup>.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements disponibles sur les produits B.t.i. BRIQUETS et Mosquito Dunks de Summit pour la lutte biologique contre les moustiques et a jugé qu'ils étaient suffisants pour autoriser une homologation complète.

## Références

- |              |  |
|--------------|--|
| PMRA 1395974 | 2007, DIR2001-02 Parts 2 and 2.7 Characterization of the MPCA & analysis, N/A, MRID: Not available, DACO: M2.0,M2.7                  |
| PMRA 1395975 | 2007, DIR2001-02, Part 2.8 Manufacturing Methods and Quality Assurance, No lab report number, MRID: Not available, DACO: 0.8.11,M2.8 |
| PMRA 1395976 | 2007, DIR2001-02, Part 2.9 Disclosure of Ingredients, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M2.9                          |
| PMRA 1395977 | 2007, DIR2001-02, Part 2.10 Analytical Data and Methodology, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M2.10                  |
| PMRA 1395978 | 2007, DIR2001-02 Part 2.11 Storage Stability Testing, as relevant to the EP, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M2.11  |
| PMRA 1395979 | 2007, DIR2001-02, Part 2.12 Summary of Physical and Chemical Properties, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M2.12      |
| PMRA 1395980 | 2007, DIR2001-02, Part 2.13 Characterization and Analysis, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M2.13                    |

|              |   |
|--------------|---|
| PMRA 1432687 | 2007, Data waiver request and rationale, No report number, MRID: N/A, DACO: M2.9  |
| PMRA 1444664 | 2007, Storage Stability Performance Evaluation of Summit B.t.i. Briquet/Dunk, ICR Proj. No. 343-0031, MRID: No MRID No. assigned yet, DACO: M10.0, M10.2, M2.11 |
| PMRA 1395981 | 2007, DIR2001-02, Part 4.4 Acute Dermal Toxicity, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M4.4   |
| PMRA 1395982 | 2007, DIR2001-02, Part 4.5.2 Dermal Irritation Study, No lab report number, MRID: Not available, DACO: M4.5.2   |
| PMRA 1395983 | 2007, DIR2001-02, Summary and Performance Assessment. DACO: M10.1, M10.2  |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.